RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2023/05 relative aux délégations de signature des agents de la direction Interventions

Montreuil, le 3 mai 2023

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2023/03 du 4 avril 2023 portant délégation de signature à certains agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1er : Service « Soutien, investissement et innovation dans les filières »

A l'article 4 de la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2023/03 susvisée, sont ajoutés trois paragraphes, libellés comme suit :

« Délégation de signature est donnée Madame Marie Peltier, cheffe de l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions de l'unité pris sur le budget national dans la limite de 150 000 €. »

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Faure, responsable de pôle « Génétique et expérimentation », à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union européenne,

- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €. »

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Laude, responsable de pôle « Plans d'investissement » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle pris sur le budget de l'Union européenne,
- tous les actes d'intervention relevant des attributions du pôle pris sur le budget national dans la limite de 60 000 €. »

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

La Directrice générale

Christine Avelin